Ministère de la Culture

FORMULAIRE D'ADHÉSION À LA CHARTE DE DÉONTOLOGIE

pour les structures culturelles

La structure culturelle KULTUR|LX – ARTS COUNCIL LUXEMBOURG,
ayant son siège social à l'adresse 4, BOULEVARD F-D ROOSEVELT
L-2450 LUXEMBOURG,
enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro J145,
(à biffer si non applicable), représentée par M. JO KOX / M. MICHEL WELTER,
actuellement en fonction, déclare par la présente adhérer à la Charte de déontologie pour les structures culturelles publiée par le ministère de la Culture.

Par cette adhésion, la structure culturelle s'engage à appliquer les principes énoncés par la Charte de déontologie et à mettre en œuvre l'ensemble des recommandations contenues dans celle-ci.

Nom:	JO KOX	Nom:	MICHEL WELTER
Fonction:	PRÉSIDENT	Fonction:	VICE-PRÉSIDENT
Date:	23/10/2023		
Cachet:	Kultur|lx Arts Council Luxembourg		

5-7, rue de l'Alzette
L-4011 Esch-sur-Alzette
T. +352 26 26 21 21
www.kulturlx.lu

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture